

> P.O. Box 20401 2500 EK La Haye Pays-Bas

M. E. Brouckaert
North Western Waters Advisory Council
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Irlande

Date 10/10/2018

Objet : Feuille de route raies et pocheteaux

Cher M. Brouckaert,

Je souhaite informer le conseil consultatif pour les EOS, au nom du groupe régional pour les eaux occidentales septentrionales, des progrès qui ont été effectués eu égard à la rédaction d'une feuille de route pour les raies et pocheteaux, qui est la condition à l'exemption des raies et pocheteaux de l'obligation de débarquement à compter de 2019.

Je sollicite également confirmation auprès du CC EOS que ce dernier s'engage à jouer son rôle pour répondre aux conditions dont dépend l'exemption temporaire des raies et pocheteaux de l'obligation de débarquement.

Contexte

Les groupes régionaux pour la mer du Nord et les eaux occidentales septentrionales ont soumis une recommandation commune le 31 mai, demandant une exemption de l'obligation de débarquement des raies et pocheteaux pour survie élevée.

Cette demande a été analysée par le CSTEP et la Commission et a été acceptée dans l'ensemble. Pour la raie fleurie, l'exemption a été limitée à un an (jusqu'au 31 décembre 2019), pour les autres espèces, l'exemption est de trois ans.

Dans le cadre de l'exemption, la Commission européenne a demandé une feuille de route (à soumettre avant le 31 octobre) qui inclut des étapes concrètes pour :

- Améliorer les connaissances et combler les insuffisances de données sur les stocks de raies et pocheteaux
- S'assurer que soit rédigé un programme de mesures que le secteur de la pêche va entreprendre pour mettre en œuvre les meilleures pratiques
- Rendre compte des progrès et de l'avancement de la feuille de route à la Commission européenne

Direction générale
Agriculture et
Nature

Adresse
Bezuidenhoutseweg 73
2594 AC Den Haag
Pays-Bas

Adresse postale
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Pays-Bas

Code Organisation
000000100321436
9000
T +31 (0)70 379
8911
F +31 (0)70 378
6100

www.rijksoverheid.nl/Inv

Traité par :
M.A. Wegen
T +31 (0)70 379
6591
m.a.wegen@minez.nl

Nos réf.
DGAN-ELVV / 18259584

Vos réf.

PJ
1

<p>La feuille de route doit être soumise à la Commission européenne avant le 31 octobre. Une feuille de route provisoire est jointe, elle décrit la procédure, le contexte et les étapes concrètes qui doivent être prises. Cette feuille de route a déjà été partagée avec les conseils consultatifs en septembre.</p> <p>Programme de mesures pour les meilleures pratiques</p> <p>Un des éléments de la feuille de route provisoire est un programme de mesures qui doit être rédigé, dans lequel sont décrites des mesures par le biais desquelles les meilleures pratiques seront mises en œuvre au niveau des flottilles. Ce programme de mesures doit être soumis au groupe régional avant le 1^{er} mai 2019. Dans la recommandation commune, la coordination de la rédaction de ce programme de mesures a été placée sous la responsabilité du CC EOS, bien qu'il s'agisse d'une coproduction avec les états membres et les experts scientifiques.</p> <p>Une feuille de route provisoire a été présentée lors de plusieurs réunions au printemps de cette année, ainsi que lors des réunions techniques de septembre. Le CC EOS a participé à plusieurs de ces réunions.</p> <p>Pour finaliser la feuille de route provisoire et tous les éléments qu'elle contient, nous sollicitons la confirmation et l'engagement du CC EOS à coordonner la procédure de rédaction du programme de mesures visant à mettre en œuvre les meilleures pratiques. Il s'agit d'un élément essentiel des conditions d'exemption des raies et pocheteaux de l'obligation de débarquement.</p> <p>Compte-tenu des dates limites de soumission de la feuille de route et du travail qui reste à accomplir, nous sollicitons une réponse du CC EOS avant le 23 octobre.</p> <p>Je vous prie de croire, cher M. Brouckaert, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.</p> <p>Maarten Wegen Président du groupe technique des EOS</p>	<p>Direction générale Agriculture et Nature</p> <p>Nos réf. : DGAN-ELVV / 18259584</p>
--	--